CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E118238** **VALABLE JUSQU'AU** **18/06/2027**

ÉDITÉ LE 30/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/10/2011

Raison sociale : ARCHENERGIE

Forme juridique : SARL

Capital : 30 000

14 RUE STEPHANIE KWOLEK
33185 LE HAILLAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 2011 B 04019

Siret : 537 649 154 00060

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 7165974

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 148 401 859

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 148 401 859

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 05 35 54 26 58 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
FUCHS FRANCOIS MAXIME CO-GÉRANT / RIVALLAN PIERRE CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.archenergie.fr

E-mail : fmfuchs@archenergie.fr

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 443 759 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)	18	19/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/09/2026 19:12

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E118238** **VALABLE JUSQU'AU** **18/06/2027**

ÉDITÉ LE **30/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/10/2011
Forme juridique : SARL

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 2011 B 04019

Siret : **537 649 154** **00060**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 7165974

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 148 401 859

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 148 401 859

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **ARCHENERGIE**

14 RUE STEPHANIE KWOLEK
33185 LE HAILLAN

Téléphone : 05 35 54 26 58 **Fax :**
Portable :

Site Internet : http://www.archenergie.fr
E-mail : fmfuchs@archenergie.fr

Responsabilité légale :
FUCHS FRANCOIS MAXIME CO-GÉRANT / RIVALLAN PIERRE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	19/06/2025
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	19/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/09/2026 19:12

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.